

La Chambre des Communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous avez été convoqués maintenant, en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., présente au Sénat un Bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne alors lecture.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Euler, C.P., il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération demain.